

## Les conceptions du Général

Michel DEBRE

« Les conceptions du Général, « telles que je peux en témoigner » », *Espoir* n°26, 1979

Un grand homme a agi, a parlé pendant trente ans : 1940-1970, une des périodes les plus mouvementées et les plus tragiques de notre histoire. Il fut, pour la France, pour l'Europe, pour l'Afrique, une figure de proue et un chef. Son influence intellectuelle aussi bien que politique s'est faite sentir dans une grande partie du monde. Sur son action comme sur sa pensée, la guerre, la paix, la compétition économique et politique, bref les circonstances extérieures ont agi, comme, du point de vue intérieur, agissent diverses situations qui furent les siennes : président d'un gouvernement en exil, puis du gouvernement d'une France qu'il fallait reconstruire, chef d'une opposition nationale, penseur solitaire, de nouveau à la tête de la France et président de la République pendant dix ans. Tout au long d'une vie exceptionnelle, le général de Gaulle a écrit et parlé. Ah ! prenons garde de nous saisir d'une phrase, d'un passage et d'en faire, pour une propagande immédiate la preuve irréfutable d'une politique. Certes, il y a des constantes, et notamment la profonde constante du service d'une France libre et indépendante. Mais les faits ont imposé des approches différentes. Encore une fois, compte tenu des trente années qui séparent le 18 Juin 1940 du 9 Novembre 1970, comment pourrait-il en être autrement ?

Il est beaucoup parlé présentement de la politique européenne du général de Gaulle. Sans faire référence à des conversations privées ni à des propos de circonstances, il convient de regarder les faits, tels qu'ils découlent d'un examen objectif de la période où le général de Gaulle, à la tête de la France, a orienté la politique extérieure de notre pays. Je crois, en conscience, que les lignes qui suivent reflètent des orientations fondamentales telles qu'elles peuvent être honnêtement considérées comme l'expression de sa volonté et de son action telles – et je n'ai pas d'autre ambition – que je puis en témoigner.

Quand le général de Gaulle est rappelé par les événements et le sentiment national à la tête des affaires, il est considéré par les milieux qui se dénomment eux-mêmes européens comme leur adversaire. Les dirigeants allemands, qui ont placé dans le développement de la construction européenne » leurs espoirs de réhabilitation morale et de restauration politique, estiment aussi que le Général est leur adversaire. Ici et là, on évoque l'orientation française favorable au lendemain de la capitulation à une organisation d'Etats allemands, l'opposition gaulliste aux projets supranationaux, communauté du charbon et de l'acier, projet de communauté de défense, communauté atomique, communauté économique. Ici et là, comme toujours, on feint de croire qu'il n'y a pas d'orientation européenne, ni de réconciliation franco-allemande en dehors des mécaniques communautaires baptisées institutions européennes.

Face à cette incompréhension malveillante à l'égard de sa personne, et au-delà de sa personne, à la France, le général de Gaulle suivra une politique sans équivoque, dont les étapes et les principes doivent être rappelés, tant ils sont de nos jours volontiers, c'est-à-dire volontairement, oubliés.

Face aux trois traités en vigueur, Charbon-Acier, Euratom, Marché Commun, un seul retient son attention, le dernier. Pour ce qui concerne le premier, il est ancien et la situation, alors, n'imposait pas de mesures particulières en dehors d'une affirmation nationale tant au regard de nos mines de charbon que de notre sidérurgie, ce qui fut fait. Pour ce qui concerne le second, il convient de l'ignorer, en raison de son caractère irréel, et d'écarter toute disposition qui d'une manière directe ou indirecte, pourrait altérer la politique française en matière nucléaire, qu'elle soit civile ou militaire : les principes de cette politique et leur exécution

dépendent du seul gouvernement français, sans accepter aucune disposition que n'accepteraient pas et que n'appliqueraient pas d'autres puissances nucléaires, fussent-elles les plus puissantes du monde.

Demeure le marché commun. C'est le seul dont on parle vraiment. Dès 1958, le général de Gaulle affirme que la signature de la France sera honorée pour ce qui concerne les dispositions économiques. Aucune référence n'est faite aux dispositions politiques. Et c'est effectivement ce qui sera fait. C'est à la V<sup>e</sup> République, c'est-à-dire au général de Gaulle que l'on doit le succès du marché commun, à la fois parce que la condition préalable a été réalisée – le redressement financier, monétaire, économique de la France – parce qu'une exigence première a été satisfaite – l'intégration de l'agriculture sous la forme d'une politique commune – enfin parce que l'autorité du gouvernement français a évité les débordements par des intérêts étrangers à l'Europe. La fermeté mise à assurer le Marché commun, notamment à franchir les étapes sans délai, n'a d'égale que la fermeté avec laquelle le Général s'est opposé aux dispositions politiques.

On a en souvenir la crise ouverte en 1965 alors qu'à la veille de l'élection présidentielle et afin de mettre le Général en difficulté par un échec de sa politique, la Commission avait prétendu traiter directement avec l'Assemblée commune, en omettant de demander l'autorisation des gouvernements. La France se retira aussitôt des instances communautaires. Ce fut l'excellente politique de la chaise vide qui déboucha sur le communiqué de Luxembourg aux termes duquel la Commission était remise en place et la règle nécessaire de l'unanimité rappelée sans ambages. La volonté de l'Europe des Etats l'emportait sur la volonté d'y substituer, par des mécaniques sans rapport avec le développement de l'économie, l'Europe supranationale. Naturellement, il n'est pas question d'appliquer l'article sur l'élection au suffrage universel de l'Assemblée. La voie politique de l'Europe ne passe pas par de tels mécanismes ni par des institutions de ce type.

Une parenthèse est ici nécessaire – en fonction de l'actualité. Tout débordement, qu'il soit des Conseils, de la Commission, de la Cour de Justice, de l'Assemblée, prônant une surveillance communautaire de notre politique nucléaire, affirmant que la liberté des mouvements de capitaux permettrait l'achat de nos journaux par l'étranger, que le droit d'établissement priverait le gouvernement de son droit à l'égard des étrangers, eût été aussi sévèrement condamné que le fut la prétention de la Commission en 1965. Et la condamnation n'aurait pas été verbale... L'application des dispositions économiques du traité était liée à une orientation politique tout à fait opposée à l'inspiration qui avait été celle des négociateurs.

Le rapprochement franco-allemand est la grande affaire. Elle ne diminue certes pas l'importance de l'effort économique dont le Marché commun peut être, pour une part, le support. Mais, du point de vue politique, il est l'essentiel. Je n'ai point à en parler longuement car la volonté du Général et ses efforts incessants ont été décrits par de nombreux auteurs, et notamment par le plus qualifié, Maurice Couve de Murville. Il m'incombe simplement de souligner un fait et une volonté.

Le fait, c'est à la fois l'importance exceptionnelle, quasi fondamentale, que le Général attachait à l'accord signé en 1963 avec Adenauer – à ses yeux, un événement historique – et l'amertume inouïe qui fut la sienne quand le sectarisme, l'esprit d'intrigue, la combine anti-gaulliste, les petits intérêts des agents supranationaux, et au-dessus de tout le désir de faire pièce à une grande politique française, aboutirent au fameux vote du Bundestag, le « préambule terrible », a dit un journaliste allemand plus perspicace que de nombreux Français. De cet acte suggéré par l'idéologie supranationale, le Général, à juste titre, tira la conclusion. La classe politique allemande ne comprenait pas la valeur exemplaire d'une amitié franco-allemande et y préférait, au travers des subterfuges d'une fausse Europe, une affirmation germanique, le cas échéant, contre la France.

Quant à la volonté dont je veux faire état, elle tient en cette idée fondamentale que la fusion franco-allemande est une utopie dangereuse alors que l'association entre les Germains et les Francs est la bonne voie, la voie nécessaire pour le siècle à venir. Lorsqu'il m'arriva, en août 1970, alors que j'étais ministre d'Etat chargé de la Défense nationale d'exposer cette idée dans un discours prononcé à Wissembourg à l'occasion de l'anniversaire des premiers combats, cent ans auparavant, le Général retiré à Colombey, où il allait bientôt mourir, me fit tenir son approbation « totale ».

Entre l'application des dispositions économiques du Marché commun et la ténacité à fonder le rapprochement franco-allemand se situe la tentative de coopération politique européenne. Je dis bien « entre ces deux orientations car après la mise en vigueur du Marché commun et avant le traité signé avec le Chancelier de la République Fédérale, se situe un effort que le Général entreprit de bonne foi, car il l'estimait conforme à l'intérêt européen mais qui fut brisé par la coalition des prétentions supranationales et de l'hostilité anglo-saxonne.

La Commission, que présida Christian Fouchet, avait été désignée en vue de compléter le volet « économique b par un volet politique b ». A l'écart de toutes vues abstraites, il s'agissait de couronner l'édifice, que bâtissaient régulièrement les ministres des affaires étrangères des six pays signataires grâce à leurs réunions fréquentes, par des conférences de chefs d'Etat et de gouvernement qui eussent pris ainsi un caractère statutaire. Des longues discussions, il faut retenir les idées-force du Général : aucune allégerance, à priori, de ces réunions tant à l'égard de l'organisation atlantique qu'à l'égard des mécanismes communautaires. Donc pas de référence au Traité de Paris. Donc pas de référence au Traité de Rome, celle-ci d'ailleurs conduisait à celle-là dans l'esprit de ceux qui en faisaient une exigence. En bref, il s'agissait d'une libre coopération politique des Etats d'Europe. L'affaire fut sabordée et l'exécuter fut le chef de la diplomatie hollandaise qui voulait à la fois plus d'intégration et l'élargissement à la Grande-Bretagne, deux orientations incompatibles, sauf sur un point qui était de faire échec à l'Europe indépendante des Etats. Une grande occasion fut ainsi perdue en 1962.

Ces faits méritent d'être présents à toutes les mémoires. Certains disent « Ah ! si le Général avait voulu, l'Europe serait faite ». Mais le Général a voulu. Ce sont les autres qui n'ont pas voulu. Supranationaux et Anglo-saxons ne voulaient pas d'une France forte, influente, soucieuse d'indépendance, prenant des initiatives. On le vit de nouveau quand, en 1968, la coalition se reforma après l'indiscrétion que fit volontairement le gouvernement britannique de l'exposé que le général de Gaulle avait tracé devant M. Soames des perspectives d'une coopération politique européenne avec l'Angleterre ! Ce que ne veulent pas nos partenaires, c'est une France animant l'Europe. A leurs yeux l'Europe doit entraver la France. Sur cette Europe-là, le Général n'était pas d'accord !

Cette mauvaise volonté de nos partenaires et la fausse vision qu'ils ont d'une Europe, simple paravent, pour des politiques sans valeur européenne profonde, ancrèrent plus que jamais, le général de Gaulle dans ses convictions. La République devait garder les mains libres et dans l'Europe des Etats, seule forme légitime d'affirmation européenne, le caractère spécifique de la France devait, plus que jamais, être affirmé.

Oui, il savait que la France n'était plus la grande puissance qu'elle avait été. Oui, il savait que les indépendances africaines avaient modifié les données de la capacité française. Oui, il savait que les très grandes puissances de ce monde orientaient principalement les affaires internationales – et il lui arriva d'en souffrir – Mais il savait aussi, et c'était là une considération-clef, que l'indépendance n'est pas liée à la grande puissance. Bien au contraire : elle est d'autant plus nécessaire que les affaires du monde sont déterminées par de plus puissants. Dès lors il était capital d'affirmer à l'égard de tous ceux qui avaient pour objectif de se servir des Français dans un intérêt autre que celui de la France, de rappeler que la France

était une nation dont l'existence et l'unité tenaient à l'affirmation de sa singularité. Cette singularité autorise les traités qui assurent des limitations égales et réciproques de souveraineté. Mais cette singularité n'autorise aucune perversion, tels les transferts de souveraineté ou l'intégration politique.

La France à son rang, la France aux mains libres : première étape nécessaire de toute politique internationale, dont fait partie la politique européenne, malgré son importance particulière. Dans le combat que j'ai repris avec le soutien du Comité pour l'Indépendance et l'Unité de la France, je me réfère, comme élément de ma pensée, à la politique du général de Gaulle, telle que je l'ai connue, telle que j'ai participé à son élaboration et à son exécution. Il m'arrive de la décrire, comme je viens de le faire. Je n'en dis pas plus. S'il y a fidélité, ce que je crois, c'est affaire personnelle et je n'ai pas à en faire état. D'autres le font : je n'ai pas leur audace, et parfois leur imprudence.

Une seule affirmation peut et doit être présentée et développée comme étant le fil directeur de la pensée véritablement gaulliste. La France n'est plus elle-même si elle se lie les mains. La maîtrise du destin de la France par les Français est une exigence de la légitimité nationale et toute altération est coupable. Les circonstances et les intérêts peuvent imposer des actions communes et il faut s'en féliciter, comme il faut travailler à l'entente des peuples d'Europe, en commençant par le développement de relations profondes entre la France et l'Allemagne – mais il est une loi fondamentale : ne jamais compromettre l'essentiel et ne jamais enchaîner le droit naturel de la France à demeurer la France. L'Etat, par son action, est le garant de ce droit, qui se nomme souveraineté.